

**MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2024
DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DE LA SITUATION FAMILIALE
ET POUR PARENT ISOLE**

Ce formulaire doit être complété par l'enseignant ayant saisi dans MVT1D une demande de bonification au titre de la situation familiale ou de parent isolé, souhaitant se rapprocher d'une commune de référence située dans les Côtes d'Armor définie comme suit :

- résidence professionnelle du conjoint : pour le rapprochement de conjoint, de partenaire, ou concubin avec enfants à charge
- résidence de l'enfant pour l'autorité parentale conjointe,
- résidence de l'assise familiale pour le parent isolé.

Il doit être transmis à la division du 1^{er} degré, accompagné des pièces justificatives **pour le 15 avril 2024** au plus tard par courriel uniquement (Ce.div1d22@ac-rennes.fr).

Informations personnelles

NOM D'USAGE Nom de Famille :

Prénom : Date de naissance :

Adresse mail professionnelle (indispensable) :

Adresse actuelle :

Téléphone :

Affectation actuelle :

Téléphone de l'établissement :

Situation familiale

Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Divorcé(e) Séparé(e) Célibataire Veuf(ve)

Enfants à charge :

Nom – Prénom	Date de naissance	Lien de parenté (fils, fille)

Motif de la demande

- Rapprochement de conjoint
- Autorité parentale conjointe

- Parent isolé

Rapprochement de conjoint

Date du mariage - du PACS – de naissance de l'enfant pour les couples en concubinage :

Profession du conjoint :

Résidence professionnelle du conjoint :

Depuis le :

Durée de séparation (à compter de la titularisation) :

Pièces à joindre :

- Situation de famille : copie du livret de famille faisant apparaître les enfants - extrait d'acte de mariage ou copie de l'engagement dans les liens du PACS (et extrait d'acte de naissance des deux partenaires avec mention du PACS)
- Situation professionnelle du conjoint : contrat de travail (ou attestation d'exercice ou tout document justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle et de son lieu d'exécution) ainsi que le premier et dernier bulletin de salaire du conjoint sur la résidence professionnelle.

Autorité parentale conjointe

Résidence de l'enfant :

Pièces à joindre :

- Copie du livret de famille faisant apparaître les enfants
- Décision de justice fixant la résidence de l'enfant et définissant les modalités de garde ou de visite
- Pièce justifiant du domicile du parent co-détenteur de l'autorité parentale

Situation de parent isolé

Adresse de l'assise familiale dont le rapprochement est souhaité :

Lien familial :

Pièces à joindre :

- Copie du livret de famille ou extrait de naissance du ou des enfants
- Pièce officielle justifiant de l'autorité parentale exclusive
- Pièce officielle justifiant du lien de parenté
- Pièce justifiant l'adresse de l'assise familiale dont le rapprochement est souhaité pour améliorer les conditions de vie de l'enfant.

Choix de la commune limitrophe

Lorsque la commune de référence ne possède pas d'école, merci de préciser **la** commune limitrophe sur laquelle portera la bonification.

COMMUNE :

Fait à, le

Signature